

reuse Marguerite-Marie Alacoque, (il manque un miracle pour que sa cause puisse passer) ; la Bienheureuse Anne de Jésus de Paredes, vierge à Quito ; la Bienheureuse Marie-Madeleine Martinengo, religieuse capucine ; le Bienheureux Pierre-Louis Chanel, martyr mariste, et dont la cause passera très prochainement ; le Bienheureux Pompilio Marie Pierotti, prêtre des Ecoles Pies ; le Bienheureux Thophile de Corte, frère-mineur. Et Nous avons passé sous silence un certain nombre de causes de Bienheureux, dont le culte a été autrefois confirmé ; mais que l'on pousse maintenant à la canonisation formelle ; tels sont les Bienheureux Nicolas de Flue, Jean Piccolomini, Bernardin de Feltre et autres de ce genre. Comme il est facile de le voir par ce simple exposé, la Congrégation des Rites ne manque pas de travail et nous promet une prochaine et magnifique efflorescence de la sainteté.

— La question de l'enregistrement des indulgences a eu enfin sa solution définitive. Anciennement quand le Souverain-Pontife concédait une indulgence, celle-ci entrait en vigueur au moment même, fût-elle pour un seul individu ou pour le monde entier. La Congrégation des Indulgences avait décrété (28 janvier 1756) que, sous peine de nullité, toutes les indulgences données généralement pour les fidèles passassent par son intermédiaire. Cent ans après, Pie IX, par un décret *Urbis et Orbis* du 14 avril 1856, chargea la même Congrégation de reviser officiellement toutes les grâces d'indulgences concédées, non pas à un individu déterminé, ou à une assemblée de personnes parfaitement délimitée, mais données pour l'ensemble de la communauté chrétienne. Un supérieur religieux, par exemple, demande pour lui ou sa communauté une indulgence pour la récitation de telle prière. Le Souverain-Pontife la lui accorde et la Congrégation des Indulgences n'a rien à voir dans l'affaire. Ce même supérieur demande que le pape attache à une prière, pour laquelle il a une grande dévotion, une indulgence quelconque que *tous pourront gagner* en la récitant. Dans ce cas, il faut que la concession passe, sous